

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de la Côte Salanquaise

DECISION DU MAIRE N°012/2026

Objet : Contrat de cession du spectacle «Louisa, Rosa & Moi» dans le cadre de l'Apéro Jazz 2026.
Vendredi 5 juin 2026

LE MAIRE,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020, donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, les mesures d'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le budget de la commune ;

CONSIDERANT la programmation estivale 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer contrat avec la société Olivier Parra Production Animations Spectacles (Anim'Passion), représentée par monsieur Olivier Parra, domiciliée au 40 avenue Gilbert Brutus, 66000 Perpignan, pour la représentation du spectacle du vendredi 5 juin 2026, place Louis Blasi à Torreilles moyennant le prix de 1 448,87€ TTC.

ARTICLE 2 : D'approuver les termes du contrat à intervenir.

ARTICLE 3 : De signer toutes les pièces utiles et de prendre toutes décisions ou dispositions relatives à l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : D'imputer les dépenses correspondantes au budget annexe de l'OMAC.

Fait à TORREILLES, le 4 mars 2026

Le maire,

Dr Marc MEDINA

